



AVENANT N°1

*Au Contrat d'Agglomération entre la Métropole Aix Marseille Provence
et l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse*

*« Actions majeures pour l'amélioration du fonctionnement du système
d'assainissement de l'agglomération de Marseille et de la qualité de ses
milieux aquatiques »*

Entre

La Métropole Aix Marseille Provence,

Représentée par Monsieur Jean Claude GAUDIN, président de la Métropole, dûment autorisé par délibération du 17 mars 2016 du Conseil de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, ci-après désignée par « la Métropole »,

La République Française, ci-après désignée par « l'Etat », représentée par Monsieur Pierre DARTOUT, Préfet des Bouches-du-Rhône, Préfet de Provence-Alpes-Côte-d'Azur,

Et

L'Agence l'Eau Rhône Méditerranée et Corse

Représentée par Monsieur Laurent ROY Directeur Général, dûment autorisé par délibération d'application 2012-20, ci-après désignée par « l'Agence de l'eau »

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Sur la base du bilan d'avancement du contrat d'agglomération de Marseille au 31/12/2017 et des conclusions du schéma de modernisation du réseau unitaire de Marseille, cet avenant a pour objet de modifier le programme d'actions du contrat d'agglomération de Marseille et d'actualiser les engagements de ses partenaires.

ARTICLE 2 : BILAN AU 31/12/2017

Le contrat d'agglomération de Marseille signé le 14 juillet 2014 entre l'Etat, l'Agence de l'Eau et la communauté urbaine Marseille Provence Métropole, comporte un programme de 25 actions majeures pour l'amélioration du fonctionnement du système d'assainissement de Marseille et de la qualité de ses milieux aquatiques. Son programme représente un investissement de 185 millions d'euros pour lequel l'Agence de l'eau s'est engagée à apporter une subvention de 50 millions d'euros et à rétablir la prime d'épuration en 2018 sous réserve de mise en œuvre du programme d'actions dans les délais impartis. Il porte sur la durée du 10^{ème} programme de l'Agence de l'eau et se termine au 31/12/2018.

A la fin de l'année 2017, l'ensemble des opérations inscrites au contrat sont engagées. La Métropole a réalisé 3 des 5 bassins de stockage des eaux unitaires représentant un volume de 91500 m³. Les programmes d'amélioration du fonctionnement des réseaux d'assainissement, de suppression des rejets directs au milieu et de modification des prétraitements de la station d'épuration ont été engagés. Le montant investi en études et travaux représente une dépense d'environ 100 millions d'euros pour laquelle l'Agence de l'eau a pris des décisions d'aides à hauteur de 32,7 M€HT.

Une part significative des investissements non engagés au 31/12/2017 est liée à la réalisation des deux bassins de rétentions unitaire du cours Pierre Puget et du quartier de Saint-Mauront, pour lesquels les études préalables à leur construction ont été lancées. La réalisation de ces bassins se heurte à des

difficultés techniques administratives et locales notables, qui les rendent incompatibles avec le calendrier de mise en œuvre du contrat.

ARTICLE 3 : SCHEMA DE MODERNISATION DU RESEAU UNITAIRE DE MARSEILLE

Dans le cadre du contrat d'agglomération de Marseille, la Métropole a engagé en fin d'année 2016 une étude pour actualiser son schéma de modernisation du réseau unitaire de Marseille réalisé entre 1995 et 1999. Ces différentes modélisations de fonctionnement du réseau unitaire ont permis de simuler plusieurs scénarios et leur impact sur la réduction des déversements au milieu naturel. Cette étude a mis en évidence l'intérêt technique, financier et environnemental d'un tunnel de stockage des effluents unitaires en comparaison avec la réalisation du programme de construction de bassins de stockage.

La réalisation de cet ouvrage permettrait d'obtenir une efficacité équivalente voire supérieure à celle des bassins pour un investissement inférieur et une échéance de réalisation moins éloignée. L'impact de ce chantier en termes de surface et de durée et de gêne des habitants serait nettement moins important.

Ce tunnel constituerait un ouvrage de stockage mutualisé entre les différents bassins versants du réseau unitaire de Marseille mobilisable quelle que soit la répartition géographique de la pluie, il permettrait par ailleurs de répondre à certains problèmes de fonctionnement des réseaux à Marseille comme l'émission d'odeurs et d'hydrogène sulfuré.

Différents scénarios ont été étudiés, certains d'entre eux pouvant combiner la réalisation du tunnel de stockage souterrain à celle de bassins de stockage.

Des études complémentaires de faisabilité et de définition technique des ouvrages sont indispensables et viendront préciser les scénarios proposés dans ce schéma.

Ce schéma a également identifié un ensemble d'actions ponctuelles pouvant être mise en œuvre pour certaines assez rapidement et permettant d'améliorer localement le fonctionnement des réseaux d'assainissement du système de Marseille.

ARTICLE 4 : MODIFICATIONS APPORTEES AU PROGRAMME D'ACTIONS

Le programme d'actions actualisé du contrat d'agglomération de Marseille est précisé à l'annexe I de cet avenant.

Les principales modifications apportées à ce programme sont les suivantes :

A) Actions abandonnées

Actions n°10 (réalisation du bassin PUGET) et n°11 (réalisation du bassin Saint-Mauront) :

Au vu des contraintes mises en évidence suite aux études d'avant-projet, les travaux de construction des bassins Saint-Mauront et Puget ne seront pas engagés.

L'étude du Schéma de Modernisation du Réseau Unitaire de Marseille deuxième phase (SMRU II), intégrée au contrat d'agglomération par le présent avenant (dans le cadre de l'action n°1 « Etudes générales ») fait ressortir que d'autres actions peuvent être mises en œuvre afin de limiter les déversements et les débordements dans le centre-ville. Par ailleurs, les réflexions engagées avec le délégataire SERAMM dans le prolongement de l'étude SMRU II, ont conduit à envisager d'autres opérations permettant d'optimiser le fonctionnement des ouvrages.

Les parties conviennent par conséquent de suspendre la construction des bassins de rétention des effluents sur le réseau unitaire de Saint-Mauront et de Puget.

Action n°18 (dilatation du collecteur la Rose les Olives) :

Cette action d'un montant initial estimé de 3,5 M€HT est retirée du contrat, en raison de fortes contraintes de réalisation et d'un appel d'offres infructueux. Le projet s'oriente vers la recherche et la suppression des eaux parasites dans le secteur.

Action n°22 (Modernisation de la station du Rove Niolon) :

Cette action d'un montant initial estimé de 1,3 M€HT est retirée du contrat, en raison de fortes contraintes réglementaires et de surcoûts, avec substitution par le projet de raccordement des effluents du Rove Niolon vers Géolide (nouvelle action n°22A).

B) Nouvelles actions

- Travaux issus de l'étude SMRU II visant à réduire les débordements et les déversements (nouvelle action n°27) dans les bassins versants du Jarret, des Aygalades, de l'Huveaune, dans le centre-ville ainsi qu'au niveau du Parc Balnéaire. Le montant total de ces travaux est estimé à 562 000 € HT. Ce montant est subventionnable par l'Agence de l'eau avec un taux de 50%.
- Travaux de réalisation d'une rétention pluviale de 1400 m³ dans l'ancienne Galerie du Canal (nouvelle action n°28) (il s'agit d'un tronçon du réseau unitaire, datant du XIX^{ème} siècle, sous un plateau, à passer au préalable en séparatif, à réhabiliter et conforter afin de neutraliser les apports pluviaux de ladite place sur le réseau unitaire et limiter les déversements vers le parc Balnéaire et les débordements sur le secteur Vieux-Port Canebière). Le montant total de ces travaux est estimé à 1,5 M€ HT. Ce montant est subventionnable par l'Agence de l'eau avec un taux de 50%.

C) Actions faisant l'objet d'un ajustement financier ou technique

Le tableau récapitulatif annexé de l'ensemble des actions fait l'objet d'un ajustement du montant de chaque action en fonction des montants réellement engagés ou des projets actualisés.

Pour le volet études, le contrat programmait une enveloppe globale d'études générales chiffrée à 2,1 millions d'euros. Ce montant est révisé à la baisse et est porté à la somme de 1,5 millions d'euros, il intègre deux études non identifiées à l'origine :

- Le schéma de modernisation du réseau unitaire de Marseille phase 2 (étude réalisée) – (action 1.14) ;
- Les études de faisabilité détaillées d'un tunnel de stockage et d'opérations sur les réseaux visant à réduire les déversements et les débordements (action 1.15).

ARTICLE 5: ESTIMATION FINANCIERE DES ACTIONS

Le contrat d'agglomération comporte désormais un programme de **24 actions** pour un montant total de dépenses estimé à ce jour à **110 M€HT**.

Le détail de ces montants est fourni en annexe I au présent avenant.

L'article 6 du contrat d'agglomération est modifié en conséquence.

Répartition des actions par objectifs :

	Coût en millions d'euros
Etudes générales	1,5
Mise en conformité performances Géolide	58,72
Mise en conformité globale du système d'assainissement (dont construction de 4 bassins d'orage)	31,88
Amélioration qualité des eaux de baignade Littoral	7,2
Amélioration qualité des eaux du Jarret et de l'Huveaune	5,70
Autres actions baie de Marseille	5,0
Total	110,0

ARTICLE 6 : PLANNING- DERNIERES ECHEANCES

Le planning envisagé pour les nouvelles actions est le suivant :

La date limite de dépôt des dossiers de demande de subventions pour l'ensemble des actions restant à financer est **impérativement fixée au 30 septembre 2018.**

ARTICLE 7 : ENGAGEMENT DE L'AGENCE DE L'EAU

L'Agence de l'Eau s'engage à participer au financement des actions inscrites au contrat d'agglomération et aux modifications induites par le présent avenant n°1 sous réserve de ses disponibilités financières.

Les montants de la participation prévisionnelle de l'Agence de l'Eau, inscrits sur le tableau récapitulatif des actions en annexe I du présent avenant, sont des engagements donnés au vu des éléments techniques disponibles lors de l'élaboration du contrat initial et du présent avenant. Ils ont été calculés sur la base des modalités d'intervention de son dixième programme (délibération 2012-16 du 14 septembre 2012 relative au dixième programme et ses délibérations d'application). Sur cette base, le montant maximal de l'engagement financier de l'Agence de l'Eau sera de **36,5 M€HT** sous réserve de ses disponibilités financières.

Compte tenu de la mise en œuvre du programme d'actions du contrat d'agglomération de Marseille au 31/12/2017, l'Agence de l'Eau s'engage à verser en 2018, par anticipation d'une année à la reconnaissance de la conformité performance de la station d'épuration par le service en charge de la police de l'eau, une prime à l'épuration, d'un montant maximal de 6,8 M€. Le montant exact de cette prime sera calculé selon les modalités d'application de son programme d'intervention précisées dans la délibération 2017-40 du 8 décembre 2017 relative aux aides à la performance épuratoire des systèmes d'assainissement. Cette disposition concerne strictement le calcul de la prime de l'année 2018, pour les années suivantes les modalités du programme en vigueur seront appliquées.

L'article 8 du contrat d'agglomération est modifié en conséquence.

ARTICLE 8 : ACTIONS A PLUS LONG TERME

Sur la base des conclusions de l'étude de modernisation du réseau unitaire de Marseille, des études complémentaires précisées à l'article 4 et du bilan du contrat d'agglomération, la Métropole proposera un **nouveau plan d'actions** pour améliorer le fonctionnement global du système d'assainissement de

Marseille et de la qualité des milieux naturels. Ce nouveau plan d'actions sera élaboré avant la fin d'année 2018 afin de pouvoir être intégré dans la phase 2 du contrat de baie de Marseille.

ARTICLE 9: PORTEE DE L'AVENANT

Toutes les clauses et conditions générales du contrat initial demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

ARTICLE 10 : PRISE D'EFFET DE L'AVENANT

Le présent avenant prend effet à compter de sa notification.

Le président de la Métropole Aix Marseille Provence M. Jean-Claude GAUDIN		Le Directeur Général de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse M. Laurent ROY
	Pour le Préfet des Bouches du Rhône Le secrétaire Général M.	

ANNEXE A L'AVENANT N°1 AU CONTRAT D'AGGLOMERATION

*Actions retirées du contrat

ACTION	Objectif principal action	Plan baignade	Descriptif des travaux	volume bassin (m3)	Pluie de dimensionnement	Montants initiaux du contrat		Montants actualisés avenant		Contrepartie	Année engagement des actions	Observations
						coût présenté	Montant subvention agence	Coûts actualisés	Montant subvention agence actualisé			
1 - études générales	Etudes générales	oui	Schéma directeur assainissement, diagnostic et études ciblées			2 100 000 €	1 050 000 €	1 500 000 €	750 000 €		2014	
2 - Amélioration admissibilité Géolide	Mise en conformité performances STEU Géolide		Travaux amélioration admissibilité modification vanne			500 000 €	150 000 €				2013	Opération non éligible travaux achevés lors du dépôt du dossier
3 - Réhabilitation des prétraitements Géolide	Mise en conformité performances STEU Géolide		Réhabilitation des prétraitements amont géolide (DSP SERAM)			3 510 000 €	842 400 €	4 289 300 €	1 286 787 €		2014	détail des travaux : régulation, dégrilleurs - amont station, avaloirs siphonides
4 - Réduction de l'ensablement des réseaux	Mise en conformité performances STEU Géolide		Réduction de l'ensablement des réseaux (DSP SERAM)			274 000 €	82 200 €	283 600 €	93 673 €			Date engagement = date lancement marché de DSP
5 - Réalisation du bassin Ganay	Mise en conformité performances STEU Géolide		Bassin (DSP SERAM)	50000		54 150 000 €	20 000 000 €	54 150 000 €	21 660 000 €	Respect du délai des études	2014	Date engagement = date lancement marché de DSP
6 - Maîtrise de l'impact des rejets polluants vers milieu naturel	Conformité ERU + temps de pluie + baignades		Station d'alerte, centre de pilotage, outil de modélisation (DSP SERAM)			845 000 €	422 500 €	1 635 000 €	817 500 €	Respect des délais	2014	Date engagement = date lancement marché de DSP
7 - Autosurveillance globale	Conformité ERU + temps de pluie + baignades		Amélioration autosurveillance (DSP SERAM)			152 000 €	45 600 €	254 800 €	76 440 €		2014	Date engagement = date lancement marché de DSP
8 - Réalisation du bassin Guesde	Conformité ERU + temps de pluie + baignades		Construction bassin Jules Guesde	12000	decennale	14 000 000 €	2 580 000 €	14 225 000 €	2 322 000 €	Respect des délais	2014	Bonification du taux
9 - Réalisation du bassin Lajout	Conformité ERU + temps de pluie + baignades		Construction bassin Lajout	15000	decennale	15 200 000 €	3 225 000 €	13 700 000 €	2 627 519 €	Respect des délais et respect plan baignade	2015	Bonification du taux
10 - Réalisation du bassin Puget	Conformité ERU + temps de pluie + baignades		Construction bassin Puget	15000	annuelle	25 500 000 €	7 500 000 €	RETIRE		Respect des délais et respect plan baignade	2017	Bonification du taux
11 - Réalisation du bassin St Mauront	Conformité ERU + temps de pluie + baignades		Construction bassin Saint Mauront	33000	decennale	45 000 000 €	7 095 000 €	RETIRE		Respect des délais et respect plan baignade	2018	Bonification du taux
12 - Réduction des rejets polluants au milieu naturel	Amélioration qualité des eaux de baignade		réduction des rejets polluants au milieu naturel (Muette)			508 000 €	254 000 €	890 000 €	364 281 €	Respect des délais	2014	Date engagement = date lancement marché de DSP
13 - Modernisation vanne barrage Pugette	Amélioration qualité des eaux de baignade	oui	Modernisation clapet pugette			575 000 €	287 500 €	686 400 €	287 500 €	Respect des délais	2015	
14 - Restructuration du collecteur littoral sud	Amélioration qualité des eaux de baignade	oui	Restructuration collecteur sud			1 600 000 €	800 000 €	1 800 000 €	900 000 €	Respect des délais	2015	
15 - Diagnostic permanent et reprise réseaux zone littorale	Amélioration qualité des eaux de baignade		Reprise des réseaux littoraux et extension			5 172 000 €	1 293 000 €	3 000 000 €	1 100 000 €	Respect des délais	2014	extension non éligible, hypothèse 50 % retenue
16 - Suppression des boîtes de lavage de la voirie	Amélioration qualité des eaux de baignade	oui	Suppression des boîtes de lavage du littoral balnéaire (DSP SEM)			859 000 €	429 500 €	740 900 €	221 667 €	Respect des délais	2014	Il s'agit de supprimer les boîtes de lavage des voiries qui utilisent le réseau d'eau potable et d'éviter que ces eaux qui rejoignent le réseau séparatif polluent les plages (Plan Baignade)
17 - Mise en place des pompes à eau grise sur les ports de AMP	Amélioration qualité des eaux de baignade		Mise en place de pompes à eaux grises sur les ports de MPM			80 000 €	40 000 €	80 000 €	40 000 €	Respect des délais		
18 - Dilatation du collecteur la Rose les Olives	Amélioration qualité du Jarret		Dilatation du collecteur de la rose et des olives			3 500 000 €	697 500 €	RETIRE		Respect des délais	2015	coût plafond collecteur 600 € ml
19 - Diagnostic permanent et reprise des réseaux BV Jarret	Amélioration qualité du Jarret		Enveloppe reprise de réseaux à risque			1 750 000 €	437 500 €	3 500 000 €	800 000 €	Respect des délais	2014	pas de diam et de ml de précisés, enveloppe 50 % retenue
20 - Diagnostic permanent et reprise des réseaux reste Huveaune	Amélioration qualité huveaune		Enveloppe reprise de réseaux à risque			1 600 000 €	400 000 €	1 250 000 €	400 000 €	Respect des délais	2014	pas de diam et de ml de précisés, enveloppe 50 % retenue
21 - Équipement des boîtes de lavages de la voirie (télérelève)	Amélioration qualité Jarret et Huveaune		Suppression des boîtes de lavage (Jarret +huveaune) (DSP SEM)			800 000 €	240 000 €	951 400 €	240 000 €		2015	Il s'agit de supprimer les boîtes de lavage des voiries et d'éviter que ces eaux de lavage souillées polluent les plages (Plan Baignade)
22 - Modernisation de la station du Rove Nielon	Conformité ERU rejets baie de Marseille		Modernisation STEP du Rove			1 300 000 €	390 000 €	MODIFIE PAR 22A			2016	STEU non-conforme en perf
22A - Raccordement des effluents du Rove-Nielon vers Géolide	Conformité ERU rejets baie de Marseille							1 827 000 €	392 175 €			
23 - Diagnostic permanent et reprise des réseaux (autres)	Amélioration qualité globale baie de Marseille		Enveloppe reprise de réseaux à risque			5 400 000 €	1 350 000 €	2 308 000 €	1 133 559 €	Respect des délais	2014	pas de diam et de ml de précisés, enveloppe 54 % retenue
24 - Sécurisation des postes de relevage	Amélioration qualité globale baie de Marseille		Sécurisation des postes de relevage			865 000 €	216 250 €	186 600 €	73 399 €	Respect des délais	2014	
25 - Développement de la biodiversité	Amélioration qualité globale baie de Marseille		Développement de la biodiversité (DSP SERAM)			400 000 €	200 000 €	680 000 €	340 000 €		2014	
27 - Travaux issus de l'étude SMRU II	Conformité ERU + temps de pluie + baignades							562 000 €	281 000 €			
28 - Travaux de réalisation d'une rétention pluviale dans l'ancienne glerie du Canal	Conformité ERU + temps de pluie + baignades			1350	decennale			1 500 000 €	292 500 €	Engagement des travaux avant le 31/12/2018		Coût plafond appliqué au m3 et prise en compte pluie annuelle
TOTAUX				125000		185 640 000 €	50 027 950 €	110 000 000 €	36 500 000 €			

Avenant N° 1 au contrat d'agglomération de Marseille - Détail des travaux issus de l'étude SMRU II visant à réduire les débordements et les déversements (nouvelle action n°27)

N°	Aménagement	Désordres visés	Estimation
1	Equipped des déversoirs (DO) Blancarde et Jeanne d'Arc avec une vanne – clapet	Déversements vers le Jarret – Débordements	160 k€ HT
2	Reprise du DO Caravelle	Déversements vers les Aigalades en aval des projets de Parc et du Parc de Bougainville– Débordements	150 k€ HT
3	Modification des DO du Collecteur 8 vers le Montricher, stockage des effluents dans une arche du Montricher et forçage des écoulements vers le Collecteur 10, équipement du DO Schumann Sud et du délestage du Montricher vers le DO Canebière, création d'un nouveau mur maçonné de 1,7 m dans le Montricher).	Déversements et débordements (centre-ville)	200 k€ HT
4	Automatisation et télégestion des vannes du poste de relevage de la Murette afin d'adapter aux débits arrivant au poste Télégestion des pompes sur les antennes pluviales de la Corniche Kennedy, mise en place d'alarmes.	Déversements dans le Parc Balnéaire, émission d'H ₂ S au Rond-Point du Prado	52 k€ HT

[illegible]

Etude avec prestataire extérieur
Etude en interne

Contexte

- Dans le cadre du Contrat d'Agglomération 2014-2018, La Métropole Aix-Marseille-Provence a réalisé ou engagé plusieurs études dites générales sur le système d'assainissement sanitaire de l'agglomération de Marseille:
 - Mise à jour du Schéma Directeur d'Assainissement Sanitaire
 - Mise à jour du modèle mathématique du réseau unitaire de Marseille
 - Réalisation d'un modèle mathématique du réseau séparatif (construction du modèle, calage, exploitation)
 - Suivi du milieu marin au droit des rejets des stations d'épuration de Marseille Provence Métropole
 - Actualisation du Schéma de Modernisation du Réseau Unitaire de Marseille dite étude SMRU Il intègre les différentes inclaves unitaires et les interfaces avec le réseau séparatif (cette étude intègre plusieurs études que la Métropole avait détaillée dans la fiche 1 d'origine : hiérarchisation des emplacements réservés pour bassins de rétention unitaires, étude du système d'assainissement sur le bassin versant du Jarret, étude contre l'usure prématurée des réseaux par ensablement ou H₂S, gestion des tronçons de réseaux ou de déversoirs toujours en eau)

- Les conclusions de l'étude SMRU II conduisent également à inscrire au Contrat d'Agglomération les études complémentaires suivantes :

- Etude de faisabilité d'un tunnel de stockage
- Reprise et augmentation de capacité du siphon en amont du déversoir Quinet sur le Collecteur 1
- Renforcement du poste de relevage du Prohibé sur le Vieux Port
- Déconnexion d'une antenne pluviale stricte du Collecteur 19
- Création d'une liaison entre le Collecteur 2 et le Premier Emissaire sous la rue Hoche
- Création d'une chambre de décharge du Collecteur 18 sur l'Emissaire 1 à l'intersection entre le boulevard Périer et le boulevard du Prado
- Création d'un déversoir d'orage entre la Place de la Corderie et la Mer sur le Collecteur 14
- Création d'une chambre de déversement entre le Collecteur 12 et le Déversoir Canebière au droit de la Place Charles De Gaulle sous la Canebière
- Augmentation de la capacité de la liaison du Collecteur 18 bis vers l'Emissaire 1 au Rond-Point du Prado
- Equipement des liaisons entre le Collecteur 13 et le DO Canebière avec des Vannes motorisées et télégérées
- Passage en séparatif de l'enclave unitaire de Beauvallon
- Optimisation du remplissage du bassin de rétention Jules Guesde (augmentation de la capacité d'engouffrement, raccordement de nouveaux réseaux, pompage depuis E1)
- Création de volumes de stockage par installation dans l'Emissaire 1 de vannes clapets en aval de la prise d'aval du bassin Ganay
- Equipement des liaisons entre le Collecteur 13 et la Galerie du Canal entre la Place Stalingred et la Cours Belusence avec des Vannes motorisées et télégérées

- La Métropole prévoit également d'engager avant la fin de l'année 2018 les études suivantes qui sont inscrites au Contrat d'Agglomération :

- Etude du devenir de la station d'épuration du Frioul (modernisation ou raccordement au réseau de l'agglomération de Marseille et étude du raccordement de l'îlot d'Iff);
- Mise en place d'une politique de renouvellement pluriannuelle des réseaux d'assainissement du Territoire Marseille Provence (Gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement);
- Etude des conditions du retour de l'Huveaune dans son cours.

- Etude des conditions du retour de l'Huveaune dans son cours.

● Enveloppe prévisionnelle

- Le montant total de ces études est estimé à 1 500 000.00 € hors taxes soit 1 800 000.00 € TTC.

- Echelonnement des études

- Les études seront engagées avant la fin de l'année 2018. Cependant, compte tenu des délais de passation des marchés publics, elles pourront s'achever courant 2018.

- Intérêts des études proposées

- Les études proposées présentent plusieurs intérêt :



Maître d'Ouvrage :
AMP

Travaux issus de l'étude SMRU II visant à réduire les débordements et les déversements (nouvelle action n°28) dans les bassins versants du Jarret, des Aygalades, de l'Huveaune, dans le centre-ville ainsi qu'au niveau du Parc Balnéaire

[illegible]

- Dans le cadre du Contrat d'Agglomération 2014-2018, La Métropole Aix-Marseille-Provence a conduit une étude d'actualisation du Schéma de Modernisation du Réseau Unitaire de Marseille dite étude SMRU II intégrant les différentes inclaves unitaires et les interfaces avec le réseau séparatif. Cette étude a notamment mis en évidence l'intérêt d'aménagements ponctuels permettant d'optimiser le fonctionnement actuel du réseau unitaire. Les travaux inhérents à certaines opérations peuvent être réalisés immédiatement. Les opérations visées sont les suivantes :
- Equipement des déversoirs (DO) Blancarde et Jeanne d'Arc avec une vanne – clapet
- Reprise du DO Caravelle
- Modification des DO du Collecteur 8 vers le Montricher, stockage des effluents dans une arche du Montricher et forçage des écoulements vers le Collecteur 10, équipement du DO Schumann Sud et du déstégé du Montricher vers le DO Canebière, création d'un nouveau mur maçonné de 1,7 m dans le Montricher).
- Automatisation et télégestion des vannes du poste de relevage de la Muette afin d'adapter aux débits arrivant au poste
- Télégestion des pompes sur les antennes pluviales de la Corniche Kennedy, mise en place d'alarmes.

- Enveloppe prévisionnelle

- Le montant total de ces travaux est estimé à 562000 € hors taxes soit 674 400 € TTC.

Echelonnement de l'action

- Ces travaux seront engagés avant la fin de l'année 2018. Cependant, compte tenu des délais de de procédure, ils pourront s'achever courant 2019.

- Intérêts des travaux proposées

- Ces travaux concourent à l'objectif de conformité du contrat en réduisant l'impact des rejets sur les milieux et les débordements.

AMP

Maître d'Ouvrage :
AMPMaître d'Ouvrage Délégué :
SOLEAM

Aménagement d'une rétention des eaux pluviales dans l'ancienne Galerie du Canal (Réseau Unitaire) sous la Place Jean JAURES (13005)

TERRITOIRE
MARSEILLE
PROVENCE

Mise à jour

Etudes structurantes prévisionnelles	2016												2017												2018												2019												2020																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Jun	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Jun	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Jun	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Jun	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
Planning de l'Opération																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							

Contexte

Par la délibération du 6 décembre 2010, la Ville de Marseille a confié à la SOLEAM (Société Locale d'Équipement et d'Aménagement de l'Aire Métropolitaine), la réalisation d'une opération d'aménagement « Grand Centre-Ville ». Cette opération a été transférée de la Ville de Marseille à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole par l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2015, en raison du transfert de la compétence relative à la politique de la ville. Cette opération donc désormais de la Métropole Aix-Marseille-Provence qui la finance intégralement sur son budget principal dans le cadre de participations à l'équilibre et de participations à la réalisations d'équipements publics de sa compétence (notamment pour le pluvial ou l'assainissement).

Dans le cadre de cette opération « Grand Centre-Ville », la SOLEAM a engagé une « sous-opération » concernant la réhabilitation de la Place Jean JAURES dans le 5^{ème} arrondissement de Marseille. La Place Jean JAURES est située sur un plateau en tête des bassins versants des Collecteurs Unitaires C13, C16, C20 et Baïlle. Elle est principalement drainée par une antenne de l'ancienne « Galerie du Canal » qui aboutit au Collecteur Baïlle qui rejoint le Premier Emissaire au droit de la Place Castellane. Une antenne secondaire de la Galerie du Canal est également présente sous la place et rejoint le Collecteur 20. Au regard de l'importance des travaux de réhabilitation envisagés sur la place, de la section importante de la Galerie du Canal (compte tenu de sa situation en tête de bassin versant), et de la saturation du réseau unitaire, la Métropole a demandé à SOLEAM d'étudier les possibilités de valoriser ladite galerie pour stocker les ruissellements se produisant sur la Place Jean JAURES en limitant le débit de fuite à 5 L/s/ha (soit un débit de fuite d'environ 14 L/s pour le périmètre de l'opération). Le projet s'accompagne d'une collecte séparative des eaux sur la place afin de ne stocker que les eaux de pluies (pour limiter les risques d'odeurs et faciliter l'exploitation de l'ouvrage), l'exutoire du bassin restant le réseau unitaire.

Afin d'adapter ces ouvrages, réalisés en maçonnerie durant la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle, à un fonctionnement avec mise en charge, des travaux importants de réhabilitation de cet ouvrage très ancien, et de confortement sont nécessaires (injection de collage autour de l'ouvrage, projection d'un béton sur un ferrailage à l'intérieur de l'ouvrage).

Enveloppe prévisionnelle

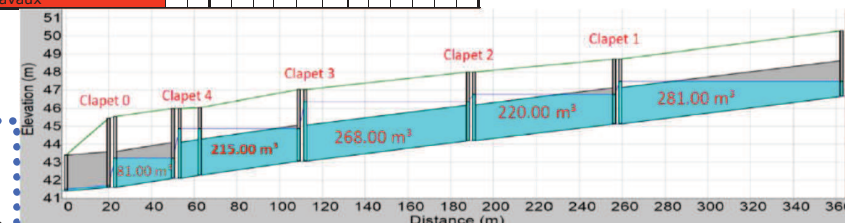
Le montant total de ces travaux est estimé à 1 500 000 € hors taxes soit 1 800 000,00 € TTC.

Echelonement des études

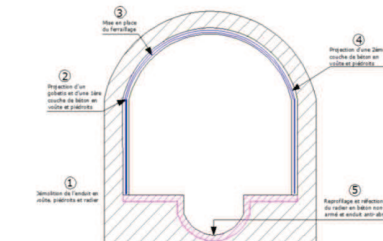
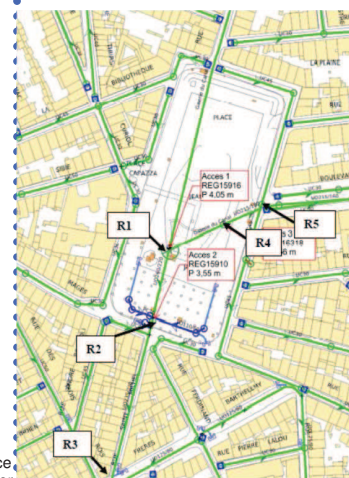
Les études, réalisées dans le cadre du projet urbain de requalification de la Place Jean JAURES ont été engagées dès janvier 2017. Le début des travaux est prévu pour le mois de septembre 2018.

Intérêts des études proposées

Les études réalisées par la SOLEAM montrent qu'il est possible de modifier le fonctionnement actuel de la Galerie du Canal et de son antenne secondaire pour permettre stocker un volume d'environ 1 350 m³ pour un épisode décennal. Le volume stocké pour une pluie annuelle (26 mm en une heure) est de l'ordre de 574 m³. La réalisation de ce stockage met en œuvre la construction de six cloisons équipées de clapets de type F-Reg avec une surverse de sécurité. La création de cette rétention permettra de neutraliser les apports par temps de pluie de la place, sur un secteur où les possibilités de création de bassins de rétention unitaire sont quasi nulles. Compte tenu de son positionnement, cet ouvrage aura une influence sur les phénomènes d'inversion du débit dans le Premier Emissaire et sur les déversements vers les plages du Prado.



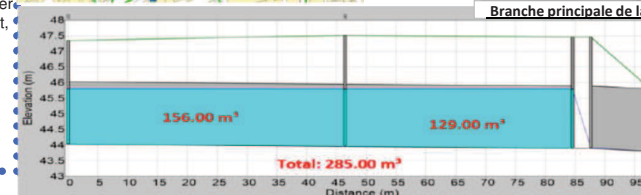
Stockage dans la branche principale de la Galerie du Canal sous la place Jean JAURES



Travaux de chemisage structurant - Galerie principale



Branche principale de la Galerie du Canal



Stockage dans la branche secondaire de la Galerie du Canal sous la place Jean JAURES